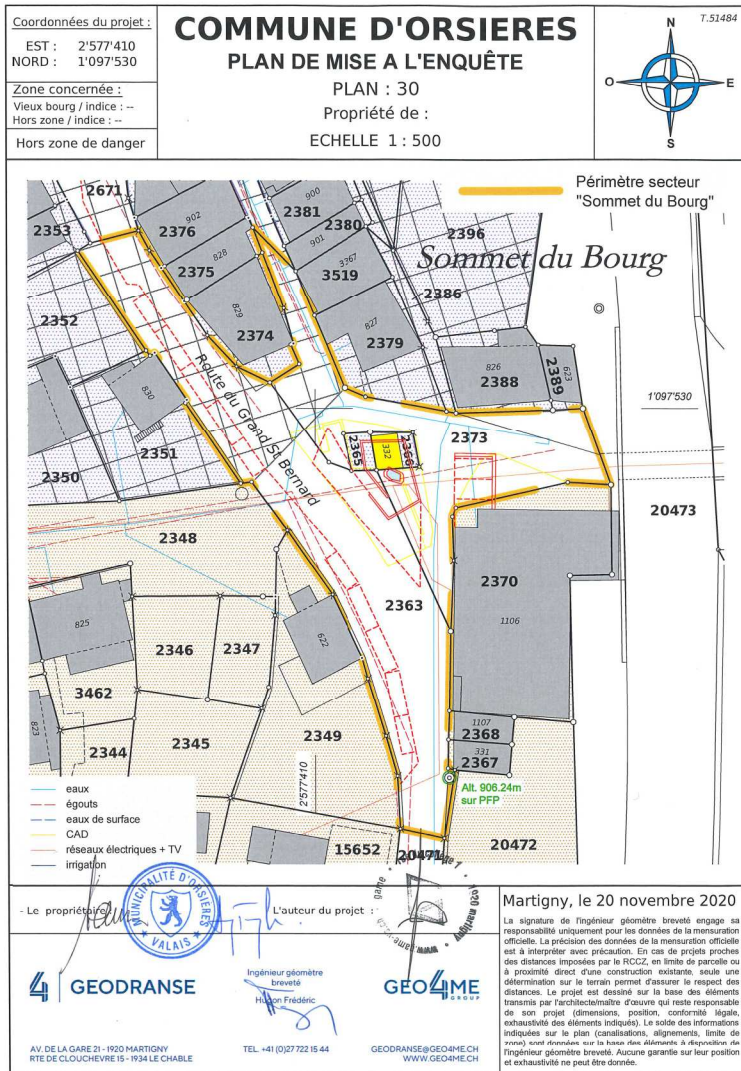




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale

Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/conditions_d'utilisation.html
© swisstopo



N° 2363	898 m²	route	898 m²
<u>PROPRIETAIRE :</u> ORSIERES, la Commune			
N° 2365	18 m²	place	18 m²
<u>PROPRIETAIRE :</u> MOULIN Samuel Luc Antoine de Gérard			
N° 2366	27 m²	remise place	16 m² 11 m²
<u>PROPRIETAIRE :</u> ROSSIER Louis d'Adrien			
N° 2373	542 m²	place, chemin	542 m²
<u>PROPRIETAIRE :</u> ORSIFRES, la Commune			

N° 2348	ORSIERES, la Bourgeoisie		
N° 2349	RICHARD Stéphane de Michel		
N° 2351	PPE No.23667 à 23669		
N° 2352	DELASOIE Ulysse de Maurice		
N° 2353	JORIS Anne-Marie de Maurice, épouse de DELASOIE Ulysse		
N° 2367	FIORA Claudine Marie Cécile d'Antoine, épouse de BERRA Gilbert		
N° 2368	DARBELLAY Jean-Marcel de Cyrille		
N° 2370	PPE No.23289 à 23291		
N° 2374	PPE No.22108 et 22109		
N° 2375	BOBILLIER Carole de Michel François		
N° 2376	PPE No.22500 à 22502		
N° 2379	MOULIN Samuel Luc Antoine de Gérard		
N° 2386	ORSIERES, la Commune		
N° 2388	PPE No.22112 à 22114		
N° 2389	TORNAY Paul de Maurice		
N° 2671	ORSIERES, la Commune		
N° 15652	PPE No.23824 et 23825		
N° 20471	ORSIERES, la Commune		
N° 20472	Menuiserie et Charpente GAILLARD-MORAND SA, Orsières		
N° 20473	ETAT DU VALAIS		



105 | Cœur d'Orsières

ENQ-ORS | Enquête - Information
Plan situation générale

ENQ-ORS.01

révisé 0.00 - c. a. 00.00

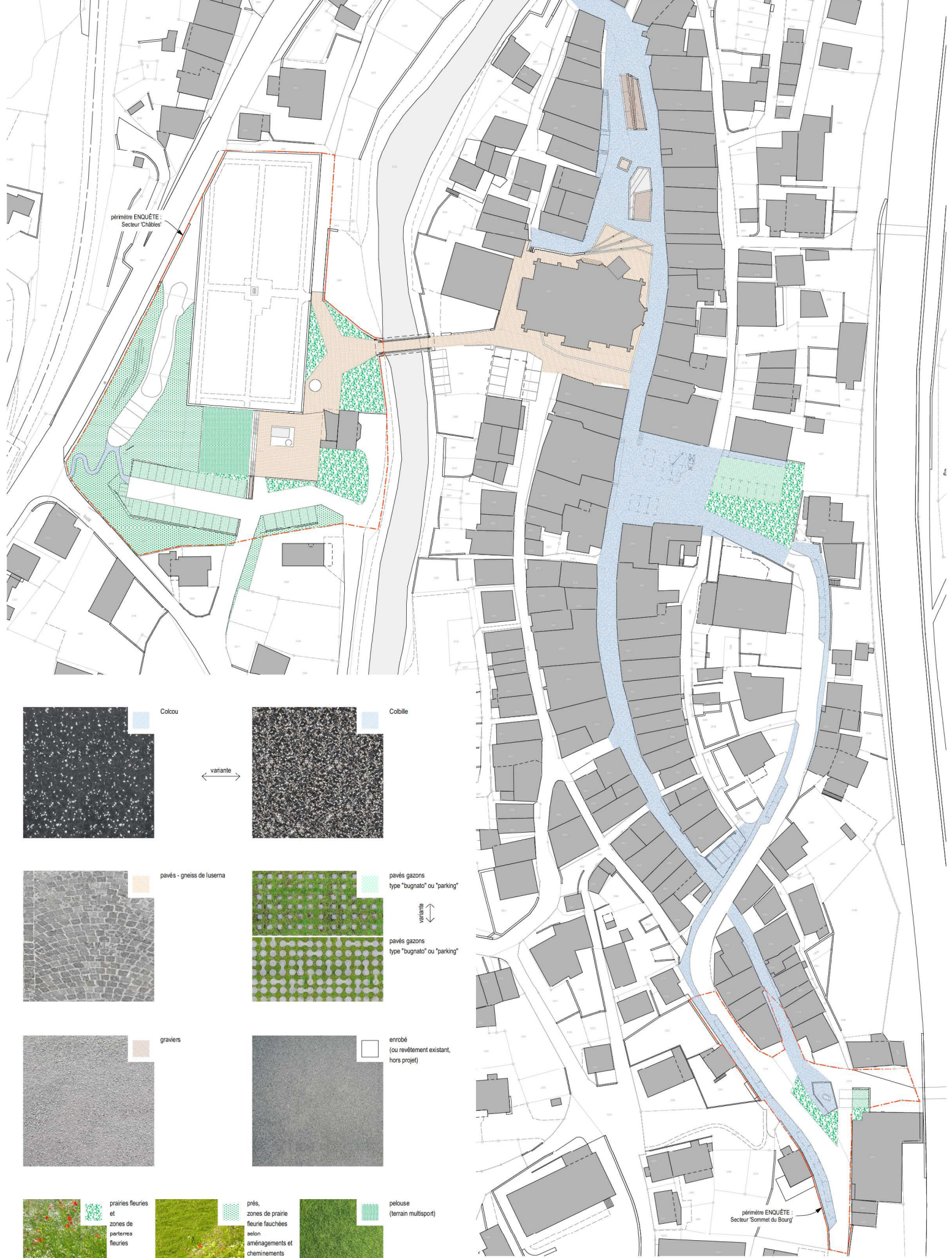
plan n° 105-ENQ-ORS.01
échelle 1:500
date 2019.11.18_PROJ.pln
format A1
date 26.11.2020 / nc

Réaménagement du Vieux-Bourg à Orsières
pour la Commune d'Orsières



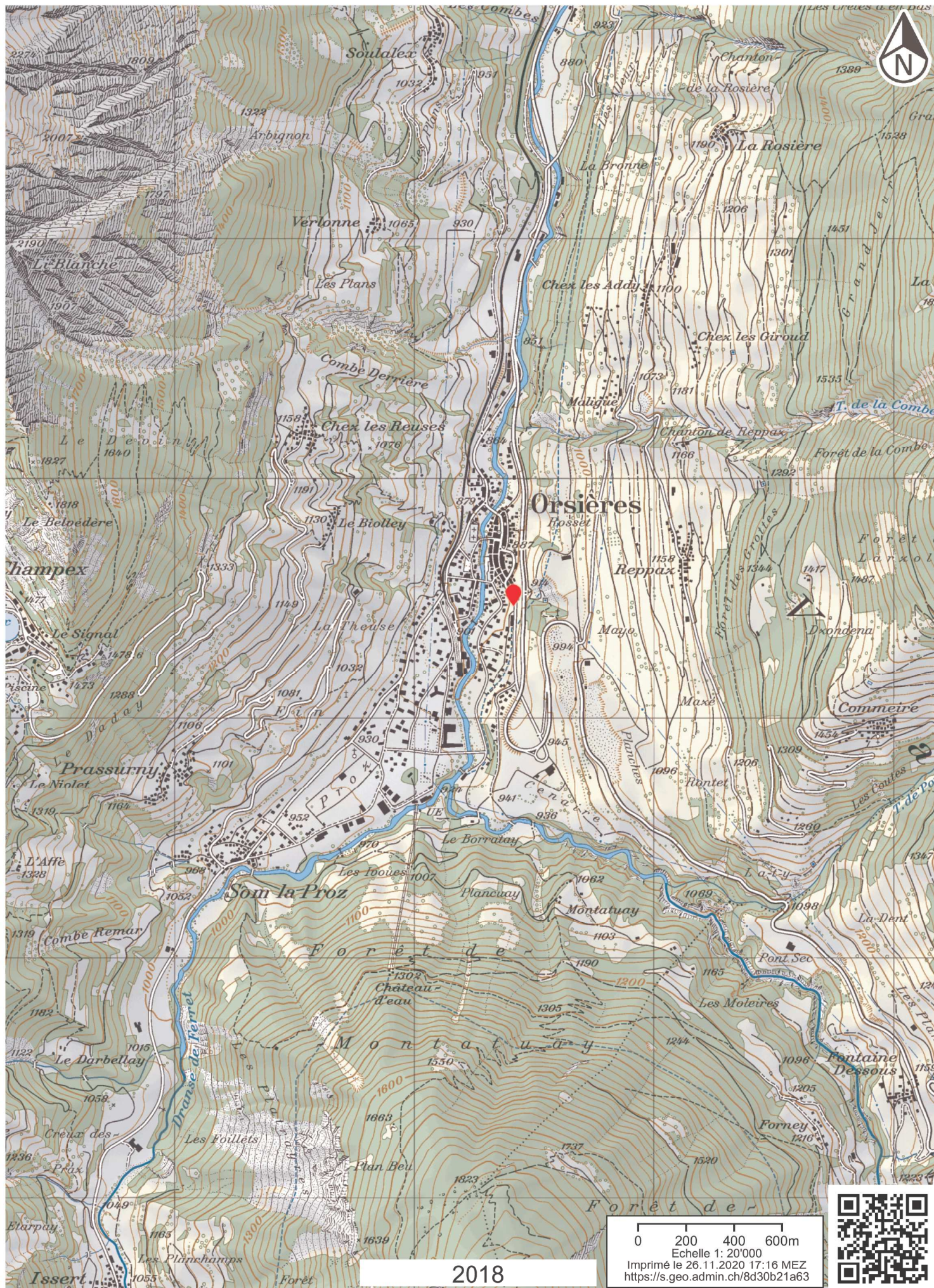
michel carlebay | nicolas meillon | architectes gff sa
rue du collège 11 1900 mersy | tél 027 723 88 50 | fax 027 723 21 82
info@perso-ec.ch | www.perso-ec.ch











2018

0 200 400 600m
Echelle 1: 20'000
Imprimé le 26.11.2020 17:16 MEZ
<https://s.geo.admin.ch/8d30b21a63>



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale

Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/conditions_utilisation.html
© swisstopo, public.geo.admin.ch



105 | Coeur d'Orsières - Réaménagement du Vieux-Bourg
pour la Commune d'Orsières

ENQ-SOM | Enquête - Secteur 'Sommet du Bourg' ENQ-SOM.02
Photo site - existant

niv. 0.00 = ± alt. 885.00

plan n° 105.ENQ-SOM.02

échelle

accès 201117_105_PRO.pln

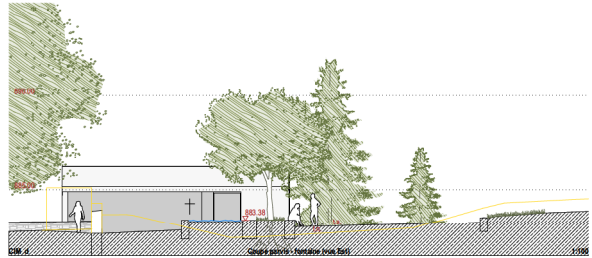
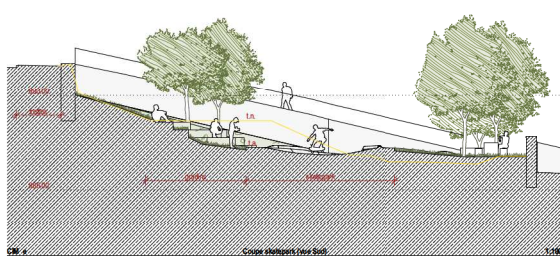
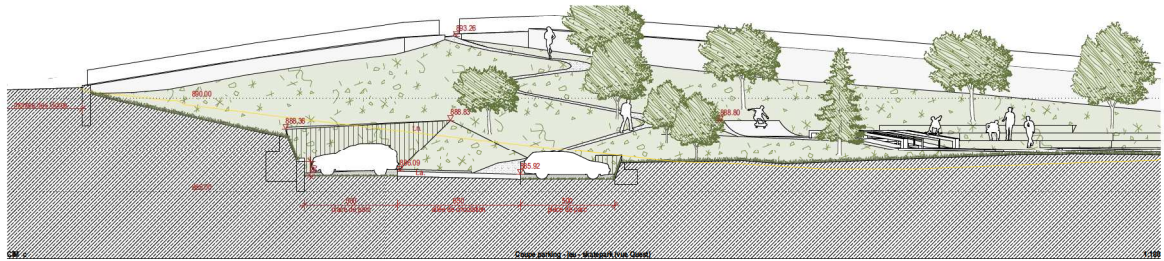
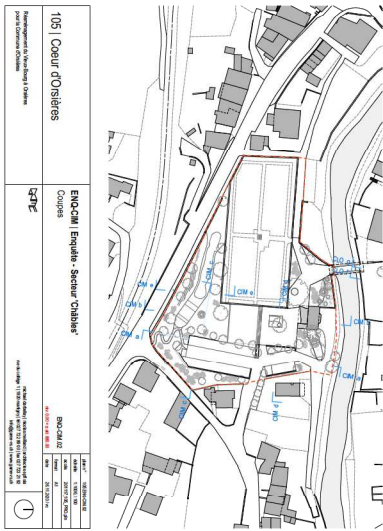
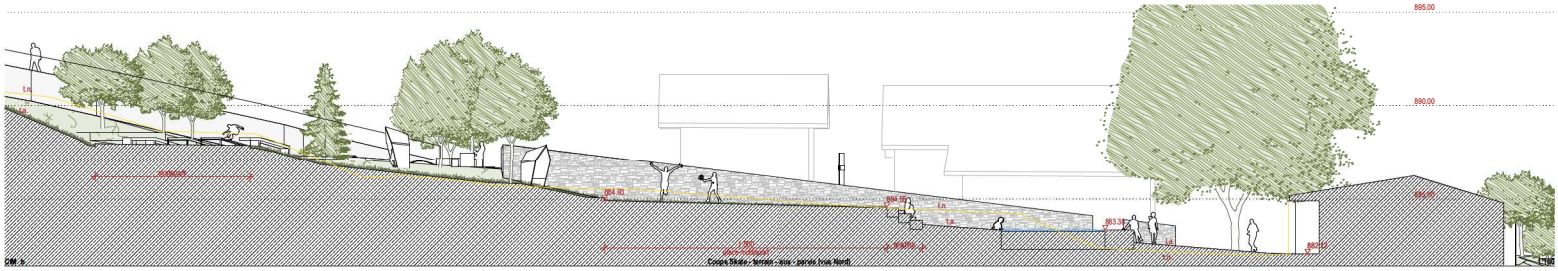
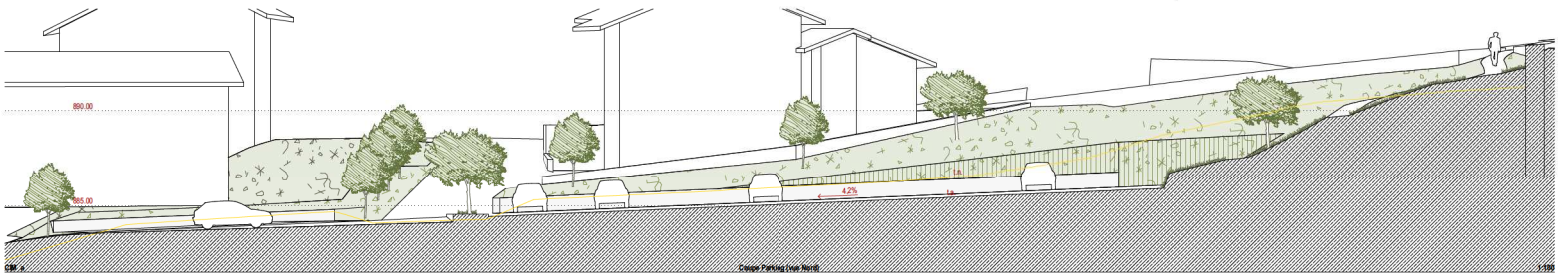
date 26.11.2020 / vc

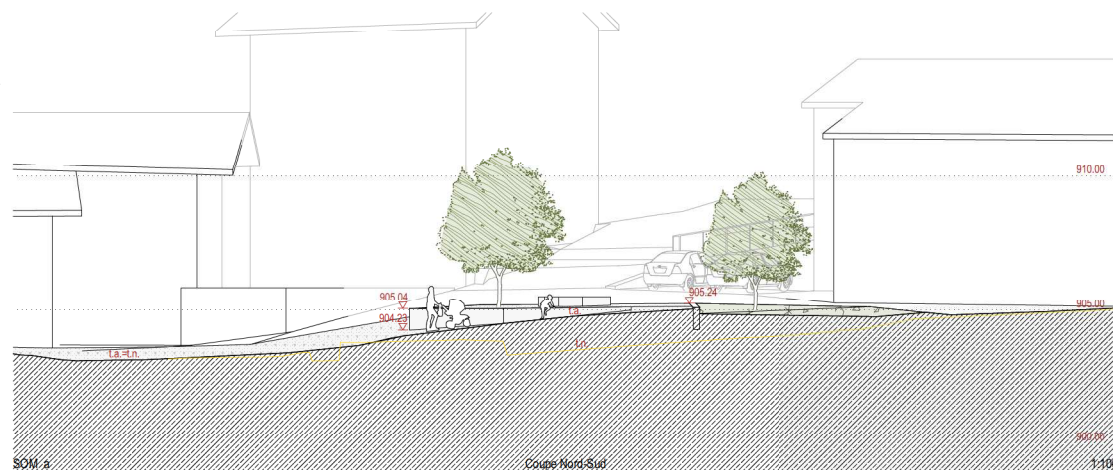
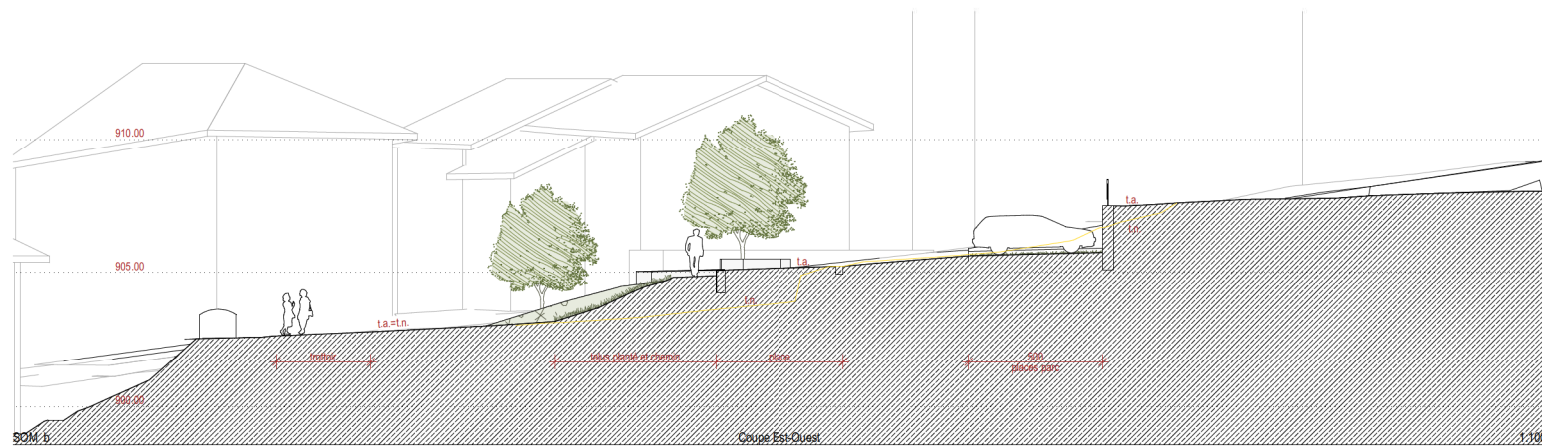


michael darbellay | nicolas meilland | architectes epfl sia
rue du collège 1 | 1920 martigny | tél 027 722 89 00 | fax 027 723 21 92 | info@game-vs.ch | www.game-vs.ch









Plan de gestion des déchets de chantier

Déclaration/certification d'élimination des déchets

[Cantons, OFEV, ASR, ASER]

F1

Edition du canton du Valais

Service de la protection de l'environnement, Rue des Creusets 5, 1950 Sion
Tél. 027 606 31 50, Fax 027 606 31 54,

But (cocher ce qui convient)

Déclaration d'élimination

☒ ce formulaire comprend des données détaillées sur tous les déchets qu'il est prévu d'éliminer sur le chantier. Il sera rempli **avant l'ouverture du chantier** et remis à l'autorité qui délivre les autorisations.

Certification d'élimination

☐ ce formulaire sert à attester de l'élimination effective des déchets **après l'achèvement du chantier**, conformément au chiffre 5.3 de la Recommandation 430 SIA.

Renseignement sur l'ouvrage

Secteur 'Sommet du Bourg'

Auteur du projet

Nom GAME-vs Sàrl
Adresse Rue du collège 1
1920 Martigny
Personne de contact Michael Darbellay
Téléphone 027 722 89 00

Maître de l'ouvrage

Nom Commune d'Orsières
Adresse Rue de la Commune 3
1937 Orsières
Personne de contact Joachim Rausis
Téléphone 027 782 62 62

Entreprise

Nom -
Adresse -
-
Personne de contact -
Téléphone -

Ouvrage

Type de construction Aménagements extérieurs
Année de construction -
Localité 1937 Orsières
Registre foncier/
N° de parcelle 2373, 2363, 2365, 2366

Début du chantier mars 2021

Achèèvement fin 2021
(prévu)

Lieu/Date Martigny, le 27.11.20

Signature du maître de l'ouvrage/
de l'auteur du projet

Lieu/Date

Signature des autorités



Plan de gestion des déchets de chantier

Déclaration/certification d'élimination des déchets

[Cantons, OFEV, ASR, ASER]

F1

Edition du canton du Valais

Service de la protection de l'environnement, Rue des Creusets 5, 1950 Sion
Tél. 027 606 31 50, Fax 027 606 31 54,

Indications relatives à l'élimination des déchets

Concernant les filières d'élimination autorisées des déchets, consulter le manuel cantonal des déchets de chantier ou le guide des déchets sur le site www.dechets.ch

Types de déchets	Quantités prévues		Indications relatives à l'élimination (Installation, type et lieu d'élimination des déchets; nom de l'entreprise, remarques)
	m ³	t	
Matériaux bitumineux	760 m ³		DTB La Féronde, 1966 Charrat
Matériaux bitumineux >5000 mg HAP/kg			
Matériaux non bitumineux de démolition des routes	305 m ³		DTA Merdenson, 1941 Vollèges
Béton de démolition			
Matériaux de démolition non triés			
Débris de tuiles			
Eléments de maçonnerie en pierre naturelle	2 m ³		DTA Merdenson, 1941 Vollèges
Matériaux terreux non pollués de la couche de sol supérieure (humus)	50 m ³		DTA Merdenson, 1941 Vollèges
Matériaux terreux pollués de la couche de sol supérieure			
Matériaux terreux non pollués de la couche de sol inférieure (env. 30–100 cm de profondeur)	250 m ³		DTA Merdenson, 1941 Vollèges
Matériaux terreux pollués de la couche de sol inférieure (env. 30–100 cm de profondeur)			
Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement non pollués			
Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement tolérés			
Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement pollués			
Béton cellulaire			
Plâtre			
Verre			
Matériaux de toiture			



Plan de gestion des déchets de chantier

Déclaration/certification d'élimination des déchets

[Cantons, OFEV, ASR, ASER]

F1

Edition du canton du Valais

Service de la protection de l'environnement, Rue des Creusets 5, 1950 Sion
Tél. 027 606 31 50, Fax 027 606 31 54,

Types de déchets	Quantités prévues		Indications relatives à l'élimination (Installation, type et lieu d'élimination des déchets; nom de l'entreprise, remarques)
	m ³	t	
Matériaux contenant de l'amiante: panneaux de toitures, de façades, etc. (*)			
Matériaux contenant de l'amiante faiblement aggloméré: revêtements de parois et de sols, tableaux électriques, joints de fenêtres, isolations, etc. (déchets spéciaux!) (*)			
Laine de pierre, laine de verre, matériaux calorifuges, matériaux isolants			
Mastics d'étanchéité contenant des PCB ou des paraffines chlorées (*)			
Déchets de chantiers/déchets encombrants non triés			
Papier, carton, textiles			
Matières plastiques propres triées			
Bois usagé (bois de construction, de second œuvre, de meubles et résidus de bois)	3 m3		DTA Merdenson, 1941 Vollèges
Fenêtres (bois, métal ou plastique)			
Métaux			
Mâchefers			
Panneaux de façades isolation, panneaux en matériaux composites			
Installations de chauffage, de ventilation et de climatisation			
Installations électriques			
Installations électriques contenant des PCB (*)			
Déchets spéciaux (élimination des déchets avec document de suivi selon l'OMoD!)			

(*) Veiller aux exigences suivantes

- Si les matériaux sont susceptibles de contenir des substances nuisibles à la santé (p. ex. amiante ou PCB), il convient qu'un expert effectue des analyses préalables (ordonnance sur les travaux de construction, RS 832.311.141).
- Il convient également de consulter la fiche n° 3 intitulée «Élimination des déchets contenant du fibrociment».

Analyses préalables concernant la présence de PCB et d'amiante:

- Des analyses préalables sont prévues pour le domaine suivant:
- Des analyses préalables ont été réalisées et celles-ci ont produit les résultats suivants:

